

N° 2021.04.08.179

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Départemental et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de l'entreprise CAPRARO & CIE en date du 29/07/2021 ;

Considérant les travaux de branchement eau potable, à l'angle du chemin Lacoste et de la rue Pasteur à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 16 août 2021 et pour une durée de 60 jours, l'entreprise CAPRARO & CIE est autorisée à effectuer des travaux de branchement eau potable, à l'angle du chemin Lacoste et de la rue Pasteur à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Le chemin Lacoste sera fermé à la circulation piétonne durant une journée. L'entreprise devra informer la mairie du jour de fermeture ;

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit aux entrées du chemin Lacoste. Un cheminement piéton sera mis en place le jour de sa fermeture ;

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise CAPRARO & CIE conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise CAPRARO & CIE et/ou de ses sous-traitants ;

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise CAPRARO & CIE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 05 août 2021
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,
Jean-Luc LANCELEVÉE